

PARACHAT
TAZRIA
METSORA

25 AVRIL 2015
6 IYAR 5775

877

L'ORIGINE DE L'UNITÉ EST LE SACRIFICE

Rabbi David Pinto Chlita

« Quand sera accompli le temps de sa purification, pour un garçon ou pour une fille, elle apportera un agneau d'un an comme holocauste, et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire, à l'entrée de la Tente d'assignation, et les remettra au cohen » (Vayikra 12, 6)

La Torah rapporte qu'après avoir donné naissance à un garçon ou une fille, une femme doit offrir un sacrifice expiatoire. Or comme nous le savons, ce sacrifice est généralement apporté par un individu qui a fauté, afin que l'offrande éveille la miséricorde divine à son égard et permette l'expiation de ses actes. A la lumière de ce que nous venons d'expliquer, il est difficile de comprendre pourquoi la femme a reçu l'ordre d'offrir un sacrifice expiatoire après son accouchement : quelle est la faute qui impose cela ? Les commentateurs expliquent en réalité que pendant l'accouchement, lorsque les douleurs assaillent la femme, elle ressent parfois une certaine colère envers son mari, qui est à l'origine de sa grossesse et de cet accouchement qui la fait souffrir. Alors dans cette colère, elle émet intérieurement le vœu de ne plus jamais s'unir à son mari, afin de ne pas se retrouver dans une situation aussi douloureuse.

Mais cette colère passe et disparaît rapidement dès que le bébé vient au monde. En effet, dès que la femme tient le nouveau-né dans ses bras, elle oublie la colère éprouvée envers son mari ainsi que son vœu, tandis qu'une joie débordante la submerge. Ceci est encore plus vrai quand il s'agit d'une femme qui accouche pour la première fois après de longues et nombreuses années d'attente. Bien qu'au moment de l'accouchement, la maman souffre beaucoup et éprouve de la colère contre son mari, il est évident que dès la naissance du bébé, elle bénira son conjoint de l'avoir aidé à pouvoir enlacer un jour son enfant.

Pour cette colère qui l'a incitée à faire le vœu de ne plus s'unir à son mari, la Torah a enjoint à la femme d'apporter un sacrifice expiatoire afin d'annuler son vœu et de réparer sa faute. Même si son ressentiment était certes temporaire et a rapidement laissé place à une joie intense, elle doit tout de même offrir un sacrifice expiatoire, car cette haine lui est considérée comme une faute. Si de plus elle a fait le vœu de ne plus jamais s'unir à lui, l'obligation d'apporter un sacrifice expiatoire est d'autant plus grande.

Je me suis interrogé à ce sujet : il est clair et évident pour tout le monde que la colère que la femme ressent envers son mari lors de son accouchement n'est ni grande, ni vraie, ni justifiée. Nous savons aussi tous qu'elle va vite passer. Alors pourquoi la Torah s'est-elle montrée pointilleuse avec la femme en lui ordon-

nant d'offrir un sacrifice expiatoire ? Il arrive par ailleurs que nous nous fâchions parfois contre un ami, un proche, un enfant, etc. Cela signifie-t-il qu'après chaque colère ou rancœur envers autrui, il faille apporter un sacrifice ?

Nous allons résoudre cette difficulté en analysant les modalités d'un autre sacrifice, que les bnei Israël ont eu l'ordre d'offrir : le sacrifice pascal. Celui-ci, que les bnei Israël faisaient rôti au feu à Jérusalem, puis mangeaient en groupes, est un souvenir de l'agneau, qui était le dieu des Egyptiens.

En Egypte, les bnei Israël ont attaché l'agneau au pied de leur lit pendant quatorze jours, puis ils l'ont rôti au feu et mangé en groupes. Ils ont reçu l'ordre d'égorger le dieu des Egyptiens afin d'anéantir également l'abomination de ce pays, dont ils étaient encore eux-mêmes imprégnés. Et puisqu'à présent il leur fallait adhérer à Hachem uniquement, ils devaient écarter d'eux tout lien avec la divinité des Egyptiens en égorgeant leur dieu, à savoir l'agneau.

Pendant ces quatorze jours où ce dernier était attaché au lit, les Egyptiens regardaient les bnei Israël et les menaçaient de mort, mais Hachem ne les a pas laissés réaliser leur dessein. Nos Sages ajoutent que la colère des Egyptiens était si forte qu'ils en grinçaient des dents. Ensuite, les bnei Israël ont dû égorger l'animal et étaler son sang sur les montants de la maison pour que Hachem repère les maisons juives et les omette lors de la plaie des premiers-nés.

Mais ce n'est pas tout : les bnei Israël ont également fait rôti le dieu des Egyptiens, de manière à ce que la fumée et l'odeur se répandent dans tout le pays, intensifiant la rage des autochtones. S'il s'agissait certes d'une punition pour ce peuple, qui voyait face à lui son dieu tué et consommé par les bnei Israël, il y avait là aussi un symbole pour ces derniers, qui par cet acte ont éradiqué de leur cœur la divinité de l'Egypte.

Le sacrifice pascal était particulier dans le sens où l'on comptait ceux qui le consommaient, et qu'il fallait le manger par groupes. Il arrivait aussi que quelques familles s'associent et le mangent ensemble, car il ne fallait pas en laisser jusqu'au matin. Ce n'est pas sans raison que D. a ordonné à Ses fils de ne rien laisser du sacrifice : Il voulait qu'ils s'associent et se rassemblent par groupes et familles, et le fait de se rassembler pour consommer le sacrifice les a rapprochés et unis.

Il est connu que l'un des principes importants et dominants de la fête de Pessa'h est l'unité. En effet, les bnei Israël n'ont mérité de sortir d'Egypte que pour recevoir ensuite la Torah. Et quand ont-ils mérité de recevoir la Torah au mont Sinaï ? Seulement après avoir campé sous la montagne comme un seul homme et d'un seul cœur, et avoir proclamé « Nous ferons et nous écoute-



HILLOULOT

- 6 Iyar Rabbi Levy Bar Guerchon "Le Ralbag"
 - 7 Iyar Rabbi Chlomo Lintchitz "Le Kéli Yakar"
 - 8 Iyar Rabbi Yechayahou Fick "Le Massoret Hachass"
 - 9 Iyar Rabbi Itshak Elfassi "Le Rif"
- Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau

75019 Paris - France

Tel.: +331 42 08 25 40

Fax: +331 42 06 00 33

20 bis, rue des Mûriers

69100 Villeurbanne -

France

Tel.: +334 78 03 89 14

Fax: +334 78 68 68 45

www.hevratpinto.org

Paris Lyon Marseille

All. 20:37 20:20 20:13

Fin 21:49 21:29 21:19

rons. » Il ressort de là que la condition pour recevoir la Torah est de vivre dans l'unité et de tisser des liens d'amitié. Pour mériter la Torah, ils devaient être unis. Comment les bnei Israël ont-ils acquis cette mida ? En s'associant pour consommer le sacrifice pascal par groupes, et en le mangeant ensemble. De même, nous disons de nos jours lors du soir du séder : « Que quiconque le souhaite vienne et mange, que quiconque en a besoin vienne et consomme le sacrifice pascal. »

Ce sacrifice (korban) pascal est nommé ainsi, plutôt que « repas de Pessa'h » ou autre, car le mot « korban » vient du terme « ha-krava », qui signifie « dévouement, sacrifice ». Autrement dit, pour atteindre l'unité, il faut sacrifier de sa propre personne pour autrui. C'est seulement en mettant de côté ses propres désirs et en prenant en compte les volontés de son prochain que l'on peut atteindre

le niveau élevé d'unité. Cela signifie que les liens d'amitié et de responsabilité mutuelle sont considérés comme un sacrifice. C'est pourquoi le sacrifice pascal, qui est consommé dans le rassemblement et l'unité, est appelé « sacrifice ».

Tout comme le but du sacrifice pascal était de créer l'unité au sein des bnei Israël – parmi eux, et entre eux et le Créateur – le but du mariage est d'augmenter l'amour et l'unité au sein du couple. La femme qui, en accouchant, a eu un sentiment négatif vis-à-vis de son mari, doit apporter un sacrifice expiatoire, parce que l'homme et la femme sont liés par la chair et que le Nom de D. réside entre eux. Mais en proférant de mauvaises paroles contre son mari, elle a écarté la présence divine, c'est pourquoi elle doit offrir un sacrifice expiatoire.

Les chemins de la foi

Si l'on demandait à chacun des lecteurs s'il cherchait à être respecté, la réponse serait sans aucun doute positive. Il est naturel que chaque personne désire être respectée et estimée par son entourage proche. Chacun de nous exige un minimum de respect. On préférerait même travailler dans un lieu où l'on est respecté et apprécié (en tant qu'homme de ménage, par exemple) plutôt que d'être un homme mêlé aux affaires publiques, dont les citoyens ne mesurent pas les efforts et qu'ils méprisent.

Le besoin d'être respecté est enraciné en nous par le Créateur, c'est pourquoi nos Sages nous ont ordonné de respecter autrui : « Que l'honneur de ton prochain te soit aussi cher que le tien. » Etant assoiffés d'honneur, il nous arrive parfois de le chercher de la mauvaise manière. Mais nos maîtres nous ont indiqué la façon la plus simple d'être un homme respecté : « Qui est honorable ? Celui qui honore les créatures. » Quiconque s'éduque à être sensible à l'autre et veille à toujours le respecter deviendra lui-même un homme respecté de tous.

Le message est clair : pour être respectés par son entourage, respectons ceux qui nous entourent, veillons à préserver l'honneur de chacun, dans toute situation.

Une histoire connue circule sur le machguia'h Rabbi Eliahou Lopian de la yéchiva « Kfar 'Hassidim » : un jour, en rentrant chez lui, il a constaté que la femme de ménage venait de nettoyer les sols.

Le Rav voulait rentrer chez lui, mais il craignait de causer du tort à son employée s'il salissait le sol en passant. Qu'a-t-il fait ? Il s'est arrêté à la porte d'entrée et a nettoyé soigneusement ses pieds. Il s'est tenu sur un pied pour s'assurer que sa semelle n'était pas sale, puis sur l'autre pied pour examiner la deuxième chaussure. C'est seulement après avoir effectué toutes ces vérifications qu'il est entré avec précaution dans sa petite maison.

La femme de ménage, qui avait observé la scène de côté, a été très impressionnée : face à elle, l'important machguia'h veillait particulièrement à ne pas lui causer de peine en négligeant le travail pour lequel elle fournissait tant d'efforts.

Voici le grand respect dont faisait preuve le Rav même envers la femme de ménage, cette simple femme employée pour nettoyer la maison. Oui, sa maison, dans laquelle il peut entrer quand bon lui semble. Mais non : même chez lui, il n'entrait pas avant de s'être assuré qu'il ne porterait pas atteinte au respect d'une personne.

Si le Rav respectait particulièrement chacun, il était lui aussi extrêmement apprécié par tous ses proches et ceux qui le connais-

saient. Tous honoraient celui qui faisait du respect d'autrui sa priorité.

Quelle honte !

En revanche, celui qui ne veille pas à respecter l'autre adopte un comportement qui finira par le rendre méprisé de tous. Les disputes et problèmes de couple par exemple provoquent des humiliations réciproques entre le mari et sa femme, par rapport aux voisins et aux proches, et malheureusement, causent un grand tort aux enfants.

Le principe fondamental est le suivant : lorsque l'un des parents émet un avis et que l'autre s'y oppose, créant un différend devant les enfants, cela entraîne inévitablement des crises et des dépressions à l'origine d'évolutions négatives chez les enfants.

Un psychologue orthodoxe qui s'occupe des enfants en crise a une fois présenté un cas de ce genre au Rav Yitz'hak Zilberstein.

L'enfant en question avait toujours été un excellent élève avant que son niveau scolaire et son comportement se dégradent subitement. Quelque chose l'angoissait, de toute évidence. Le directeur du Talmud Torah dans lequel l'élève était inscrit l'a dirigé vers un psychologue, et il s'est rapidement avéré que les disputes permanentes entre les parents avaient mis l'enfant dans cette situation difficile.

Pour le guérir et l'aider à aller mieux, le psychologue a demandé à savoir exactement ce qui se passait à la maison : que disait le père au sujet de la mère, et inversement...

De retour chez lui, l'enfant a fait part à son père de la requête du psychologue, mais le père lui a répondu « Maudit soit celui qui traite son père avec mépris », lui interdisant ainsi de raconter ce qui se passait à la maison. Le psychologue s'est donc rendu chez le Rav pour une question délicate : l'enfant pouvait-il transgresser l'ordre de son père, et tout raconter, ou non ?

« Oui, a conclu le Rav. Car c'est de toute façon une grande honte pour la famille. Quelle honte, quel affront ! »

Garde ta Langue

La sainteté du cohen

Quiconque raconte du lachon hara sur un cohen transgresse le commandement positif « Tiens-le pour saint », qui est l'ordre de respecter les cohanim. (Il est possible que même celui qui écoute ces propos commette cette transgression.)

Dévouement pour la mitsva de la circoncision

« Au huitième jour, on circonciira l'excroissance de l'enfant. » (Vayikra 12, 3)

Une fois, j'ai été convié à être sandak lors d'une brit mila à Buenos Aires. Mon accompagnateur et moi-même avons donc voyagé d'Israël à New York, puis nous avons poursuivi jusqu'en Argentine.

Quand nous avons embarqué à New York, il faisait très froid, le vent était fort, la pluie inondait les rues, et la neige s'amoncelait à l'aéroport. Tous les vols au départ de la ville ont donc été suspendus, et nous avons été contraints d'attendre la reprise du trafic.

Nous sommes restés assis ainsi pendant de longues heures à attendre le déneigement, et après six heures d'attente, je me suis mis à penser que le long voyage que nous avions entrepris ne servirait peut-être à rien si nous arrivions trop tard pour la circoncision.

Je savais que la famille m'attendrait pendant toute la journée. Mais si à l'approche du coucher du soleil on constatait que j'étais encore bloqué, il deviendrait impossible d'attendre et la circoncision serait effectuée en mon absence. Je perdrais alors la mitsva, et tout mon voyage s'avérerait vain.

Vu que le retard ne dépendait pas de moi et que je ne pouvais rien faire pour accélérer les choses, j'ai fourni les efforts qui étaient entre mes mains, et j'ai prié D. de tout mon cœur de nous aider et de nous faire arriver à temps.

Grâce à D., nous sommes arrivés à la salle de la circoncision juste avant le coucher du soleil. Elle a été effectuée rapidement, et j'ai eu le mérite d'être sandak. Ensuite, nous avons prié arvit, avant de reprendre la route de Buenos Aires à New York, puis vers Israël.

J'ai tiré de cet événement une grande leçon : pour pouvoir participer à la circoncision, mon accompagnateur et moi-même nous sommes sacrifiés et avons parcouru de grandes distances afin d'arriver à temps. Nous devons nous sacrifier de la même façon pour que chaque mitsva que nous réalisons soit faite à temps et au mieux.

Que l'on ne m'attribue pas la mésaventure

Lors d'un de mes séjours au Maroc chez Rabbi Mordekhaï Knafo, j'ai été convié à être sandak à une circoncision. Cette mitsva m'est très chère, et je ne la refuse donc jamais, même quand cela me demande de grands efforts. Pourtant, de manière assez surprenante et plutôt floue, j'ai refusé cette proposition, cette fois-là au Maroc, et je n'ai pas été sandak.

Quelques jours plus tard, j'ai appris que le bébé était décédé à la suite de la circoncision.

J'ai été envahi de tristesse, mais j'ai perçu dans cette situation la providence divine, qui m'avait protégé. En effet, D. a fait en sorte que l'on ne m'attribue pas ce malheur et que le Nom divin ne soit pas profané de la sorte. Les gens auraient peut-être dit : « Rabbi David était le sandak, alors comment le bébé a-t-il pu mourir ? Où est passé le mérite des ancêtres du sandak ? »

Mais Hachem m'a préservé de cette situation embarrassante, et c'est certainement le mérite de mes saints ancêtres qui m'a protégé de cet obstacle et de la profanation du Nom divin.

Accomplir la volonté de D. avec amour

On m'a une fois présenté le cas d'une maman juive refusant que l'on effectue la circoncision sur son fils, sous prétexte que cette pratique était cruelle.

Son mari lui a expliqué quelle était la grandeur de cette mitsva, et a tenté de la persuader et de l'influencer afin qu'elle lui permette de faire entrer leur fils dans l'alliance d'Avraham, mais en vain. La femme

restait sur sa position et s'opposait fermement à la circoncision, si bien que l'enfant juif est resté incirconcis.

Quelque temps plus tard, le bébé a attrapé un violent microbe, et le médecin a déclaré que pour le guérir, il fallait sans tarder le circonciire. La maman a tout de suite accepté, sans voir dans ce remède quoi que ce soit de cruel.

Malheureusement, cela n'a pas permis de guérir le nourrisson, mais cette histoire a prouvé à la mère que lorsqu'on n'accomplit pas les mitsvot selon l'ordre de la Torah, Hachem nous les fait faire par d'autres moyens bien moins agréables.

L'homme intelligent accomplira la volonté de D. toujours avec amour et avec la joie de la mitsva, sans attendre que Hachem l'y oblige par des moyens difficiles et douloureux.

Hommes de foi

À la maison d'étude de Rabbi 'Haïm Pinto, on ne pouvait pas discuter avec le tsaddik de tout ce qui n'avait pas trait à l'étude des membres de la yéchiva. Toutes les demandes, collectives ou personnelles, étaient repoussées et écoutées uniquement à l'issue du temps d'étude. C'était la règle.

C'est la raison pour laquelle les étudiants ont été très surpris de voir un jour le Rav fermer soudain son livre et quitter la yéchiva. Personne n'a osé poser de question, même si tous savaient qu'il y avait une raison à cela. Malgré tout, quelqu'un a suivi le Rav : c'était son assistant, qui demandait à l'accompagner. Il a suivi le tsaddik, jusqu'à que celui-ci s'arrête au coin d'une rue, comme s'il attendait quelqu'un. Et effectivement, quelques instants plus tard, est arrivé un homme très riche, connu pour sa grande avarice.

Rabbi 'Haïm lui a alors demandé d'ouvrir son cœur et de donner de la tsedaka, mais il a fait semblant de ne pas l'entendre et a poursuivi son chemin. Alors le Rav a ordonné à son assistant : « Cours vite derrière lui ! Ses instants sur terre sont comptés, et il va bientôt mourir. Veille à lire le Chema pour lui avant qu'il ne quitte ce monde ! » L'assistant s'est mis en route rapidement, curieux de voir la suite des événements. Et les paroles de Rabbi 'Haïm se sont réalisées : comme l'homme riche arrivait chez lui, il s'est écroulé et est tombé à terre, mort. À ce moment-là, alors que les paroles du Rav s'étaient réalisées, l'assistant a lu les versets du Chema pendant que l'âme quittait le corps du défunt.

De retour à la yéchiva, le Rav a expliqué à son assistant : « J'ai vu par esprit prophétique qu'un verdict de mort avait été décrété sur cet homme, ce décret pouvant être annulé s'il donnait quelques sous à la tsedaka, comme il est dit "La tsedaka sauve de la mort." » C'est pourquoi, pour le sauver, je lui ai demandé de donner un peu de son argent. Mais malheureusement, il n'a pas saisi cette chance, s'est entêté à persister dans sa faute, et n'a donc pas été sauvé. Sachant que sa fin était proche, je t'ai demandé de le suivre et de rester près de lui au moment où son âme le quitterait, afin de réciter le Chema comme il le faut. » La nouvelle de cette mort tragique s'est rapidement répandue dans la ville : tout le monde a reconnu la valeur du tsaddik, qui avait eu en secret l'esprit prophétique, et tous ont pris conscience de la grande force de la tsedaka.

D'après ce que l'on raconte, à partir de ce jour, dans chaque maison juive de Mogador on a trouvé « la boîte de tsedaka de Rabbi 'Haïm Pinto ». Dès que les gens prenaient la route, avant l'allumage des bougies, ou en temps de malheur, ils y mettaient quelques pièces, car il est dit « La tsedaka sauve de la mort. »

« Au huitième jour, on circoncirca l'excroissance de sa chair » (12, 3)

Il y a lieu d'expliquer pourquoi le verset a précisé « l'excroissance de sa chair ». En effet, pour la circoncision de l'esclave il est dit (Chemot 12, 44) : « Quant à l'esclave acheté à prix d'argent, circoncis-le », sans l'ajout « l'excroissance de sa chair ». De même pour l'étranger, il est dit (ibid. 48) : « Si un étranger, habite avec toi (...) que tout mâle qui lui appartient soit circoncis. »

Le 'Hatam Sofer explique que ceci vient nous enseigner qu'un ben Israël qui n'était pas circoncis et l'est devenu est désormais appelé « circoncis », parce qu'en réalité, son cœur était déjà circoncis pour D., et seule sa chair devait encore l'être. En revanche, il n'en est pas de même pour le non-juif : bien que circoncis, il est appelé « incirconcis de cœur » jusqu'à ce qu'il se convertisse et accepte de se conduire conformément à la loi de Moché et d'Israël.

Ainsi notre verset, qui parle d'un ben Israël, dit « on circoncirca l'excroissance de sa chair » : on ne circoncit que sa chair, car dans son essence, il est déjà circoncis pour D. Mais quand il s'agit d'un serviteur ou d'un étranger qui se convertit, il n'est pas précisé « l'excroissance de sa chair », car il s'agit d'une circoncision complète, et non uniquement de la chair.

« S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre » (13, 2)

Les affections lépreuses venant punir la faute d'orgueil et d'arrogance qui mène au lachon hara, pourquoi cette maladie n'existe-t-elle plus de nos jours ?

Dans son livre « Nitfei Hamaim », Rabbi Moché Malka répond que les plaies avaient pour seul but de faire connaître les fauteurs et de les réprimander en public, afin qu'ils soient humiliés et se repentent.

Mais malheureusement, de nos jours ceux qui abandonnent la Torah s'enorgueillissent de la voie qu'ils ont choisie et méprisent tout ce qui se réfère à la sainteté. Dans ce cas, des affections lépreuses n'auraient aucune utilité, car les fauteurs n'en seraient pas humiliés et ne se repentiraient donc pas.

« S'il s'est formé sur la chair, à la peau, un ulcère, et qu'il se soit guéri » (13, 18)

Le livre « Taam Vada'at » explique ce verset selon les paroles de Rav Zira (Sota 5a) : « Il est écrit "qu'il se soit guéri" par rapport à la chair, et non par rapport à l'homme (adam). » Rachi explique sur place que quiconque est tendre et humble comme la chair a la possibilité de se remettre des souffrances qui l'atteignent. En revanche, quiconque est dur comme la terre (adama) ne peut pas guérir de ses blessures.

En d'autres termes, l'individu qui durcit son cœur, n'écoute pas ceux qui le réprimandent et s'entête dans sa voie, n'a aucun espoir de guérir de ses maladies. Seul celui qui est tendre comme la chair et se soumet aux réprimandes est concerné par « qu'il se soit guéri », à savoir qu'il peut améliorer son chemin.

« Si la tête d'un homme se dégarnit de cheveux, celui-là n'est que chauve, il est pur. » (13, 40)

L'auteur du « Maor Vachémeh » explique le sens simple du verset : le ben Israël doit se sanctifier même par ce qui lui est permis. A plus forte raison ne doit-il pas aspirer au luxe, mais se suffire seulement de ce dont il a besoin pour le service divin, en mettant de côté le superflu.

Or nous savons que les cheveux sont superflus dans le corps. C'est pourquoi dans leur service, les cohanim doivent se raser la tête afin de montrer qu'ils ne cherchent pas ce qui est accessoire, mais seulement ce qui leur est nécessaire.

Ainsi, si la tête d'un homme se dégarnit complètement jusqu'à ce que les cheveux n'y poussent plus, c'est un bon signe, qui signifie qu'il a délaissé tout le superflu. C'est en soi un signe de pureté, et c'est pourquoi « Si la tête d'un homme se dégarnit de cheveux, celui-là n'est que chauve, il est pur. »

« Il est lépreux, il est impur, le cohen le déclarera impur, sa tête est le siège de la plaie » (13, 44)

Il est lépreux – mais il n'est pas dit « c'est la lèpre ».

Peut-être parce que Hachem le méprise tellement qu'Il a fait éclore la lèpre sur sa tête, ce qui nous enseigne que son impureté est plus grande que celle des autres plaies, qui se manifestent de façon plus discrète. En effet, Hachem protège l'honneur des hommes. Mais les actes de celui-là prouvent qu'il est abominable aux yeux de Hachem, c'est pourquoi Il le punit par une plaie de cette nature. Le verset conclut donc : « sa tête est le siège de la plaie », en tant qu'explication de ce qui précède : « il est lépreux, il est impur, le cohen le déclarera impur. » Tout cela provient de ce que « sa tête est le siège de sa plaie ». - Rabbi 'Haïm ben Attar

A la lumière de la Paracha

Examen de conscience – chaque jour !

« Hachem parla ainsi à Moché et Aharon : "S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aharon le cohen ou à quelqu'un des cohanim, ses fils » (Vayikra 13, 1-2)

Nous savons tous que le fléau de la lèpre frappe celui qui est tombé dans la faute de la médisance (Arakhin 15b). Comme il est rapporté dans les textes (Bemidbar 12, 1-10), Myriam la prophétesse, sœur de Moché, a été atteinte de lèpre parce qu'elle avait médité de son frère Moché qui s'était séparé de sa femme, Tsipora. Si Myriam, qui ne cherchait pas à diffamer son frère, a été punie malgré tout, à plus forte raison un homme du peuple qui profère intentionnellement des paroles médisantes sur son prochain sera-t-il frappé par la lèpre.

La lèpre n'apparaît pas directement sur le corps de la personne concernée. Elle commence par se manifester sur les murs de la maison, et si l'individu ne se repent pas, les taches apparaissent alors sur les ustensiles de sa maison. Si cela ne suffit toujours pas à l'éveiller, les habits sont touchés à leur tour, puis la peau elle-même (Rambam Toumat Tsara'at 16, 10).

Cette progression que nous venons de décrire nous renseigne sur l'attitude de D., qui est entièrement miséricorde. Hachem ne s'empresse pas de punir Ses enfants, mais Il commence par les éveiller dans ce qui leur est plus éloigné, afin qu'ils se repentent. Mais s'ils ne prêtent pas attention au signe envoyé par D., le fléau de la lèpre se rapproche d'eux de plus en plus. Nous apprenons d'ici que D. est longanime et plein de bonté : Il ne s'empresse pas de punir ceux qui fautent contre Lui, mais Il les incite au contraire au repentir afin qu'ils expient leurs mauvaises actions.

Le Rav de Poniewitz tire du fléau de la lèpre une grande leçon : la plaie commençait par se manifester par des petites taches sur le mur de la maison, mais si l'homme ne se repentait pas, il pouvait en arriver à être excommunié et à devoir quitter le camp pendant une longue période jusqu'à ce qu'il effectue un repentir complet. Nous en concluons que celui qui ne procède pas à un examen de conscience risque de dégringoler jusqu'à tomber dans l'abîme. Il arrive parfois que l'on trébuche par une toute petite faute, mais puisque que l'on ne s'empresse pas de se repentir, on peut rapidement s'habituer à la faute, la commettre à nouveau, et ainsi chuter jusqu'au plus bas niveau qui soit.

C'est pour cette raison qu'il nous faut procéder à un examen de conscience chaque jour et nous repentir rapidement sur les fautes de ce jour-là, afin d'éviter que ces mauvaises actions ne s'enracinent en nous et ne fassent partie intégrante de notre personne, car alors, il devient difficile de s'en détacher.